

Action Sociale

Conseil Exécutif du 9 septembre 2011

DELIBERATION N°202/2011

**DOTATION A LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE
AU TITRE DE L'ANNEE 2011
- ALLOCATION DE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE -**

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le rapport « Interventions sociales » présenté dans le cadre de l'examen du budget primitif 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial décide d'allouer à la Caisse de Prévoyance Sociale au titre de l'année 2011 une dotation de 130 000 € sur les crédits RSA inscrits au chapitre 017 du Budget de la Collectivité.

La dotation destinée au financement de l'allocation de Revenu de Solidarité Active sera versée à la Caisse de Prévoyance Sociale dès la signature de la présente délibération.

Article 2 : La Caisse de Prévoyance Sociale présentera au Conseil Territorial un état trimestriel des dépenses réalisées laissant apparaître le nombre de bénéficiaires de l'allocation et le montant versé pour la période.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président

Stéphane ARTANO

SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 12 SEP. 2011

Conseil Exécutif du 9 septembre 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

**DOTATION D'AIDE SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2011
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE**

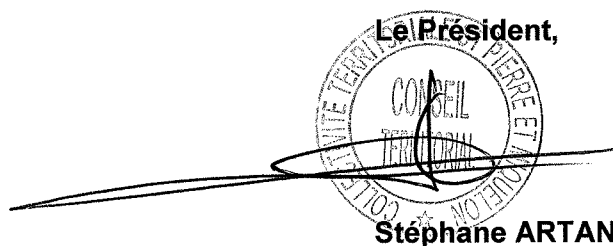
Il vous est proposé, dans le cadre de l'aide sociale, d'attribuer une dotation à la Caisse de Prévoyance Sociale d'un montant de 130 000 €.

Il s'agit d'une dotation destinée au versement de l'allocation de revenu de solidarité active dont la gestion est confiée à la Caisse.

Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits et votés au chapitre 017 du budget primitif de la Collectivité Territoriale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

A circular official stamp of the Conseil Territorial de Saint-Pierre et Miquelon is partially obscured by a large, stylized signature. The stamp contains the text 'CONSEIL TERRITORIAL' and 'SAINT-PIERRE ET MIQUELON'. The signature is written in black ink and extends across the stamp.

Stéphane ARTANO.